

Ces quelques faits permettent peut-être de se demander s'il n'existe pas une relation générale entre la situation des feuilles sur la tige ou l'orientation qui en résulte généralement pour elles, et le développement de leurs différents tissus. Je communiquerai à la Société botanique les résultats des études que je compte poursuivre dans ce sens au laboratoire de recherches de la Sorbonne, sous la bienveillante direction de M. le professeur Gaston Bonnier.

M. Malinvaud donne lecture d'une lettre de M. Battandier, annonçant qu'il a trouvé, parmi des plantes provenant de l'herbier de feu Allard, le *Lotus drepanocarpos* récolté (sous le nom impropre de *L. Allionii* Desv.) à Carqueirane, près Hyères, et nouveau pour la flore française. « Ce *Lotus*, écrit M. Battandier, est très nettement caractérisé par ses gousses aplaties semi-circulaires à placenta situés sur le bord convexe, ses graines également comprimées, etc. Les échantillons provenant de Carqueirane diffèrent un peu de ceux de la même espèce récoltés à Bône (Algérie). Les gousses sont un peu plus larges, moins longues et moins courbées, mais ces faibles différences constituent à peine une variété... »

SÉANCE DU 27 JANVIER 1888.

PRÉSIDENCE DE M. DUCHARTRE.

M. Camus, vice-secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la séance du 13 janvier, dont la rédaction est adoptée.

A propos de la mention faite au procès-verbal d'une lettre de M. Battandier, signalant la découverte du *Lotus drepanocarpos* dans le Var, M. Luizet annonce que cette espèce, dont il présente des échantillons, a été retrouvée cette année par lui sur la route de la Corniche à Marseille; on doit par conséquent la considérer comme tout à fait acquise à la flore française.

En réponse à une question de M. Malinvaud, M. Luizet ajoute que ce *Lotus* lui a paru parfaitement spontané dans sa localité des environs de Marseille.

M. le Président fait part à la Société de la grande perte que la science vient de faire dans la personne de M. de Bary, dont les travaux considérables, notamment les importants mémoires sur l'organisation des végétaux inférieurs, sont connus de tous les botanistes; cet illustre savant est décédé à Strasbourg le 19 janvier.

M. le Président fait ensuite connaître deux présentations nouvelles et, par suite de celles qui ont eu lieu dans la précédente séance, proclame membres de la Société :

MM. LIGNIER, professeur de botanique à la Faculté des sciences de Caen, présenté par MM. Bertrand et Hovelacque ;

PRAY (Félix), chimiste, boulevard Saint-Germain, 110, à Paris, présenté par MM. Lechevalier et Malinvaud.

Lecture est donnée de lettres de MM. Lamic et frère Héribaud, qui remercient la Société de les avoir admis au nombre de ses membres.

M. le Secrétaire général donne lecture de la Note suivante :

NOTE SUR LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ AU 1^{er} JANVIER 1888,
par **M. MALINVAUD**, secrétaire général.

Le Conseil d'administration a décidé, sur la demande de quelques-uns de nos collègues, qu'un rapport sommaire sur la situation de la Société au 1^{er} janvier 1888 vous serait présenté dans cette séance. Nous ferons d'abord observer, pour nous justifier de ne l'avoir pas déjà fait les années précédentes, qu'on peut trouver à cet égard dans le Bulletin tous les renseignements désirables; ceux que nous avons à fournir dans cette Note concernent en effet le personnel de la Société, l'état de ses finances et de ses publications. Or les listes générales ou supplémentaires imprimées en tête de chaque volume donnent les indications les plus précises sur les modifications du personnel, le Rapport annuel de M. le trésorier n'est pas moins explicite sur la situation financière, et l'on est toujours à même, en se reportant aux derniers numéros du Bulletin, de se renseigner exactement sur l'état actuel de cette publication. Nous considérons toutefois comme un devoir, suivant le désir si bienveillant qu'on nous a témoigné, de résumer dans un aperçu succinct, sauf les détails administratifs qui seraient ici déplacés, l'exposé des affaires de la Société dont le Conseil a pris connaissance dans sa réunion du 6 de ce mois (1).

(1) D'après l'article 19 du Règlement, « le Conseil se réunit dans le mois de janvier » pour examiner l'état des affaires de la Société ».